

**INSCRIPTION
A LA
FORMATION DES GARDES PARTICULIERS**

Identification du candidat

- Nom _____
- Prénom _____
- Date de naissance _____
- Adresse _____
- CP _____ - Ville _____
- Tél. domicile _____ - Portable _____

Obligation de suivre la formation : OUI NON

Tout garde particulier ayant prêté serment pour la première fois après le 1 décembre 2006 se voit dans l'obligation de suivre une formation dans la ou les spécialité(s) dans laquelle ou lesquelles il exercera, comme le prévoit le décret n° 2006 - 1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes particuliers assermentés, instituant une reconnaissance d'aptitude technique aux fonctions de garde particulier.

Renseignements complémentaires

- Dans quelles spécialités souhaitez-vous, ou êtes-vous assermenté ?

- Police de la chasse.
- Police de la pêche en eau douce.
- Police forestière.

***Rappel :** si vous êtes garde particulier assermenté sur un territoire de chasse (exemple : chasse communale), votre spécialité ne peut-être que la police de la chasse, sauf cas où un propriétaire figure en nom (commettant) sur votre arrêté d'assermentation et qu'il vous confie la surveillance dans d'autres domaines (pêche, ...).*

Date,
Signature

A l'issue de votre inscription, vous recevrez une convocation au moins trois semaines avant la date de la formation. Tous les renseignements d'organisation générale (repas, lieu, besoins particuliers...) vous seront communiqués sur la dite convocation.

P.S. : Voir planning de formation au dos.

Demande d'inscription à retourner à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre
Forges - 36, route de Château-Chinon
58160 SAUVIGNY LES BOIS

03 86 36 93 16